

**Master « Arts, Lettres, Langues » à distance  
parcours « FLE É FLS É FOS en milieu scolaire et entrepreneurial »  
Université d'Artois - France**

**Conditions d'admission**

Cette formation diplômante dans le domaine FLE/FOS permet la préparation de la 1<sup>ère</sup> et/ou de la 2<sup>ème</sup> année du Master Professionnel « Lettres, Langues et Arts, spécialité Langues française et étrangère », proposé à distance par l'Université d'Artois.

Le Master 1 concerne les étudiants et enseignants résidant à Chypre qui peuvent justifier de 4 années d'études universitaires validées et d'avoir obtenu une licence dans les domaines littéraire, linguistique, LEA, didactique dans un établissement d'enseignement supérieur chypriote. Ils doivent justifier d'un niveau de français équivalent à C1. La formation dure un an. Elle contient 6 unités d'enseignement (UE) et un stage obligatoire de 4 semaines minimum avec dérogation possible pour les enseignants expérimentés et/ou en activité.

L'admission en Master 2 peut se faire soit après validation du M1 FLE, soit après examen d'un dossier d'admission pédagogique pour les candidats justifiant de 4 années d'études universitaires et d'un diplôme de licence dans le système LMD. La formation dure un an. Elle contient 5 UE présentées en annexe n°1 à cette convention et un stage obligatoire de 4 mois minimum avec une soutenance de mémoire.

Les candidats non titulaires du diplôme mentionné ci-dessus peuvent faire valider des acquis professionnels s'ils justifient au moins deux années d'activité en lien avec le diplôme visé (activités salariées, non salariées ou bénévoles hors formation).

Dès l'année universitaire 2015-2016, l'IFC et l'Université d'Artois décident de mettre en place ces deux niveaux de formation, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Descriptif du dispositif**

Le dispositif de formation à distance fonctionne de la façon suivante :

- Les étudiants résidant à Chypre se préinscrivent auprès de l'IFC et déposent un dossier de candidature. Ces dossiers sont transmis par l'IFC à l'Université d'Artois. L'inscription définitive est soumise à la validation des dossiers par l'Université d'Artois, tout particulièrement pour le Master 2 (reconnaissance de l'expérience professionnelle ou des parcours dans un système universitaire étranger, niveau de français).

- Liste des **pièces justificatives pour le dossier de candidature** :
  - *les photocopies des diplômes obtenus (certifiées conformes et traduits par un expert interprète agréé),*
  - *les programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés de notes obtenues lors des études universitaires traduits par un expert interprète agréé et certifiés conformes par le chef d'établissement,*
  - *une certification en français : TCF, TEF ou DALF de niveau C1*
  - *acte de naissance traduit par un expert interprète agréé*
  - *curriculum vitae + toute pièce justifiant de l'expérience professionnelle du candidat*
  - *lettre de motivation*
  
- Les étudiants admis remplissent alors le dossier d'inscription à l'Université d'Artois auprès de l'IFC et acquittent la somme correspondant au total des frais d'inscription à l'IFC.
  
- Tous ces documents devront être traduits en français et certifiés conformes.
  
- Les étudiants inscrits définitivement ont accès à la plateforme de formation à distance du Master. Ils bénéficient de tous les avantages liés à leur statut et du suivi individuel correspondant.
  
- Les étudiants inscrits par l'IFC sont formellement inscrits en tant qu'étudiants de l'Université d'Artois qui assurera un suivi spécifique des étudiants chypriotes inscrits dans ce parcours : sujets de certains dossiers d'évaluation et stages en rapport avec le contexte chypriote de l'enseignement du FLE/FOS.